



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSTITUANT ET COMPOSANT LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE MORINGHEM

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et notamment les articles L 121-3 § 1-3-5-6-7-8-9, R 121-1 § 2 et 3 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 21 novembre 2022 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier pour la commune de MORINGHEM ;

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la désignation du Président titulaire et du Président suppléant de la Commission par la Présidente du Tribunal judiciaire de Saint-Omer en date du 09 mars 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2023 élisant les membres propriétaires de la commission et désignant un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants ainsi que deux propriétaires forestiers de la commune titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger au sein de la commission ;

Vu la liste des membres exploitants de la commission établie par la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais en date du 03 juillet 2023 ;

Vu la désignation le 17 janvier 2023 par le Directeur Départemental des Finances Publiques de son délégué départemental ;

Vu la désignation par la Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale de son représentant en date du 08 février 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2023 de Monsieur le Président du Conseil départemental désignant ses représentants titulaire et suppléant ;

Vu les propositions du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais en date du 03 juillet 2023 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la commission ;

Vu la proposition en date du 17 juillet 2023 du Centre Régional de la Propriété Forestière des Hauts-de-France-Normandie désignant deux propriétaires forestiers de la commune titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger au sein de la commission ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Une Commission Communale d'Aménagement Foncier est constituée dans la commune de MORINGHEM.

Article 2 :

La Commission est ainsi composée :

Présidence

- Monsieur Jean-Paul DELVART, commissaire enquêteur, Président titulaire
- Monsieur Dominique BOGAERT, commissaire enquêteur, Président suppléant

Monsieur le Maire de la commune de MORINGHEM

- Monsieur Christophe CORNETTE

Conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal

- Monsieur Maurice FAYEULLE, titulaire
- Monsieur Hubert FICHAUX, premier suppléant
- Monsieur Gérard DASSONNEVILLE, deuxième suppléant

**Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis
élus par le Conseil Municipal**

- Monsieur Philippe HIOT, Madame Marguerite-Marie LEBRIEZ, Monsieur Hubert FICHAUX, titulaires
- Monsieur Hervé DUQUESNE, premier suppléant
- Monsieur Jean-Pierre PETIT, deuxième suppléant

Membres propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal

- Monsieur Frédéric DEBACKER et Monsieur Louis HOQUETTE, titulaires
- Monsieur Martin DEBACKER et Monsieur Samuel COCQUEREL, suppléants

**Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture
de Région Nord Pas-de-Calais**

- Monsieur Etienne MESMACQUE, Monsieur Marc-Antoine FICHAUX, Monsieur

Aurélien MESMACQUE, titulaires

- Monsieur Samuel OBATON, premier suppléant
- Monsieur Philippe TETART, deuxième suppléant

**Membres propriétaires forestiers désignés
par le Centre Régional de la Propriété Forestière des Hauts-de-France-
Normandie**

- Monsieur Hubert ANSELIN et Madame Sophie DESMYTTERE, titulaires
- Monsieur Hubert DEVAUX et Monsieur Antoine DE LAURISTON, suppléants

Représentants du Président du Conseil départemental

- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, titulaire
- Monsieur Bertrand PETIT, suppléant

**Personnes qualifiées en matière de faune, de flore,
de protection de la nature et des paysages**

- Chambre d'agriculture de Région Nord Pas-de-Calais
 - Monsieur Laurent MOBAILLY, titulaire
 - Monsieur Michel DECOCQ, suppléant
- Nord Nature Environnement
 - Monsieur le Président, titulaire
 - Le représentant de Monsieur le Président, suppléant
- Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
 - Monsieur le Président, titulaire
 - Le représentant de Monsieur le Président, suppléant

Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux

- Monsieur Christophe MAKLES

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental

- Monsieur Fabrice THIEBAUT et Monsieur Florent BONNET-LANGAGNE, titulaires
- Madame Clémentine CANDELIER et Monsieur Jean-Paul LECUBIN, suppléants

Le représentant du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

- Monsieur Jean-Luc COURBOT

Article 3 :

Un agent du service du Conseil départemental est chargé du secrétariat de la Commission.

Article 4 :

La Commission a son siège à la mairie de MORINGHEM.

Article 5 :

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le maire de MORINGHEM et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MORINGHEM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Arras, le 19 juillet 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Arnaud CURDY
Directeur du développement, de l'aménagement et de
l'environnement